

## ***Rapport d'orientation budgétaire 2021***

*Comme le prévoit l'article L. 2312-1 du CGCT, dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants, il doit être présenté devant l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, la structure et la gestion de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport doit également préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des avantages en nature et du temps de travail.*

*Ce rapport donne lieu à un débat de l'assemblée délibérante, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération.*

### **Sommaire :**

- I- Bilan financier**
- II- Bilan d'activité**
- III- Revue de presse**
- IV- L'année 2021 en quelques chiffres**

# I- BILAN FINANCIER

## A- La section de fonctionnement

### 1- Les ressources du CFMEL :

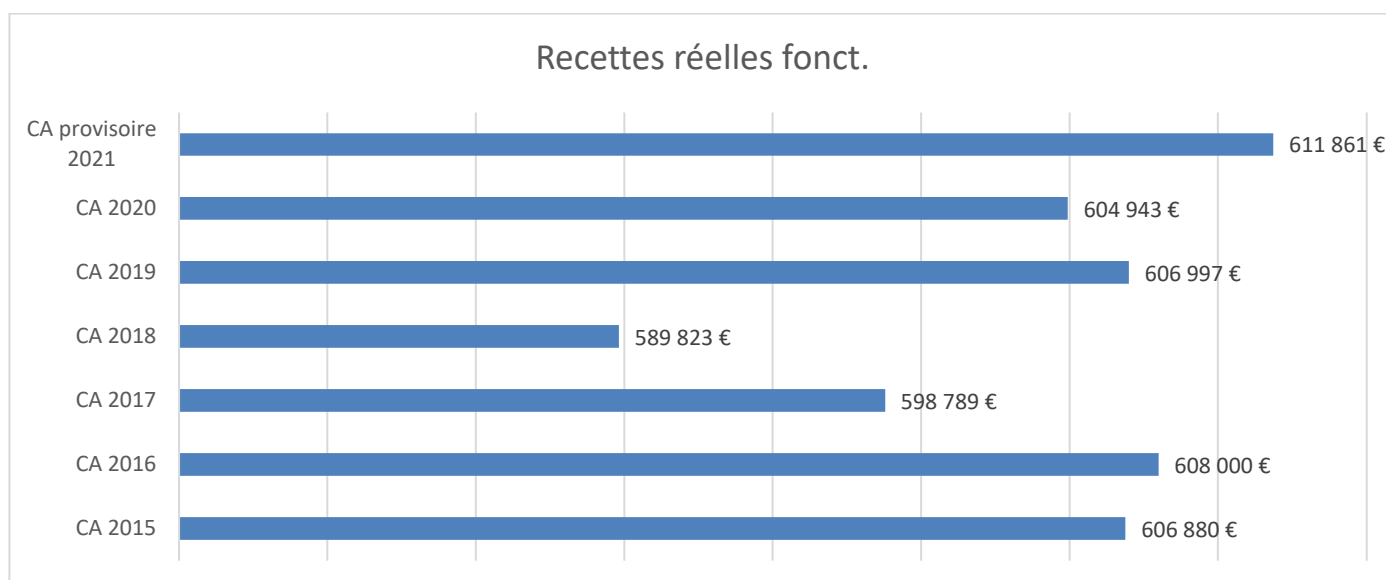
Le Centre de Formation des Maires et Elus Locaux étant un syndicat mixte, la quasi-totalité de ses ressources de fonctionnement provient de ses adhérents : communes, établissements publics, Conseil Départemental de l'Hérault.

Le taux de cotisation des communes et des communautés de communes adhérentes au CFMEL est fonction d'un barème établi par le Comité, au prorata du nombre d'habitants et tenant compte du taux d'évolution national de la Dotation Globale de Fonctionnement. Le montant en étant figé, la dynamique des cotisations s'en trouve stoppée. Le montant de la cotisation évolue donc ces dernières années en fonction de la répartition de la population constatée pour chaque commune membre.

Les autres ressources de fonctionnement du CFMEL sont les « produits divers de gestion courante ». Il s'agit de la participation de l'EPTB Vidourle pour l'utilisation du photocopieur et de la machine à affranchir du CFMEL, ainsi que les mémoires en contentieux et les analyses financières pour lesquels il est demandé aux communes une participation forfaitaire de 600 € (ce montant a été revalorisé en 2021).

Entre 2016 et 2021, **les recettes réelles de fonctionnement du CFMEL sont donc restées stables** et sauf à revoir les modalités de contribution des collectivités prévues à l'article 5 des statuts du CFMEL, ce produit n'est pas appelé à évoluer sur les années à venir, sauf éventuelle intégration de nouveaux membres, ce qui a notamment été le cas en 2021 avec l'adhésion de la Métropole de Montpellier.

Les recettes projetées sur les années à venir sont maintenues au niveau actuel.



## 2- Les charges du CFMEL :

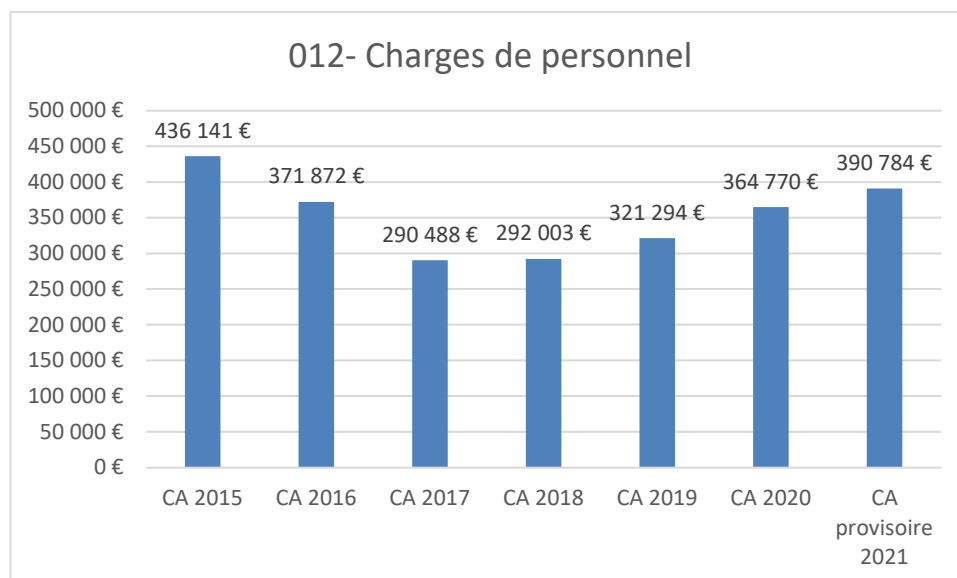
Le CFMEL étant un organisme de formation et d'assistance juridique, les postes de dépenses les plus importants sont logiquement : la masse salariale, les frais de documentation et les frais d'organisation des sessions de formation.

- Les charges de personnel (chapitre 012) **après avoir baissé** entre 2014 et 2018 (- 33 %) après le départ du précédent directeur en retraite, progressent à nouveau depuis 2018.

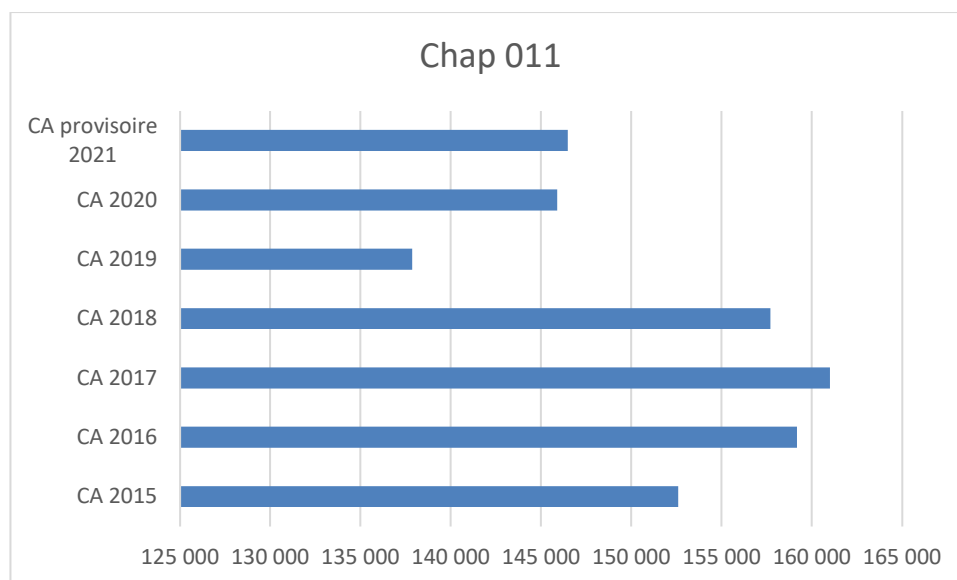
Cette évolution est due notamment à l'augmentation de l'effectif avec la création d'un poste de catégorie B et pour l'année 2021, le recrutement d'une étudiante en master 2 « Droit des collectivités territoriales » à la Faculté de Droit de Montpellier (UM2) par un contrat d'apprentissage.

A l'instar de l'année 2020 qui avait enregistré une évolution impactée par des arrêts maladie, **l'année 2021 n'est toujours pas représentative de la charge pleine et entière des effectifs composant le CFMEL**. En effet, la collectivité n'a pas pourvu au remplacement d'un agent placé en arrêt maladie sur les 6 premiers mois de 2021 et dont le CFMEL déplore la perte par décès mi-juillet 2021. Comme la collectivité n'a pas souscrit de contrat d'assurance statutaire, elle a dû procéder au règlement du capital décès de cet agent.

Par conséquent, la juxtaposition du salaire sur 6 mois de cet agent, corrélée au paiement du capital décès, a pour conséquence une hausse modérée de 7% du chapitre 012 relatif aux frais de personnel.



#### ➤ Les charges générales



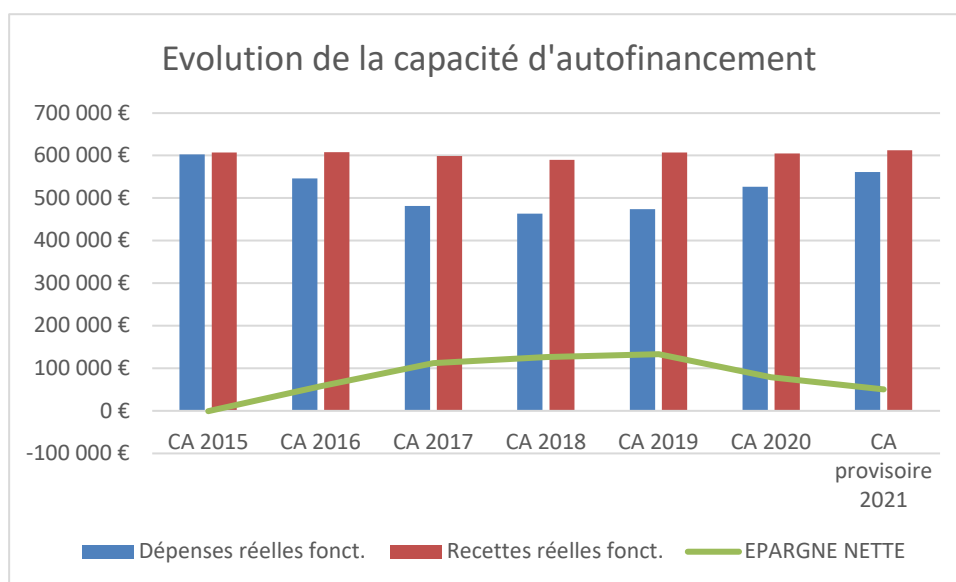
- Les charges générales (chapitre 011) **restent stables** par rapport à 2020 alors que le centre a augmenté le volume des sessions de formations des élus (65 sessions en présentiel et visioconférence ont été proposées en 2021 contre une cinquantaine les années précédentes).
- Des économies ont été réalisées d'une part, sur le poste « intervenants extérieurs » dont le coût d'intervention a été encadré par délibération mais aussi grâce à des intervenants « bénévoles » issus de partenariats mis en œuvre par le CFMEL avec par exemple la

Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) et d'autre part, sur le poste « restauration » puisque compte tenu des mesures sanitaires, l'amplitude horaire des formations a été revue et les repas annulés.

- Les autres charges qui représentent en 2021 4 % des dépenses réelles totales sont stables par rapport à 2020.

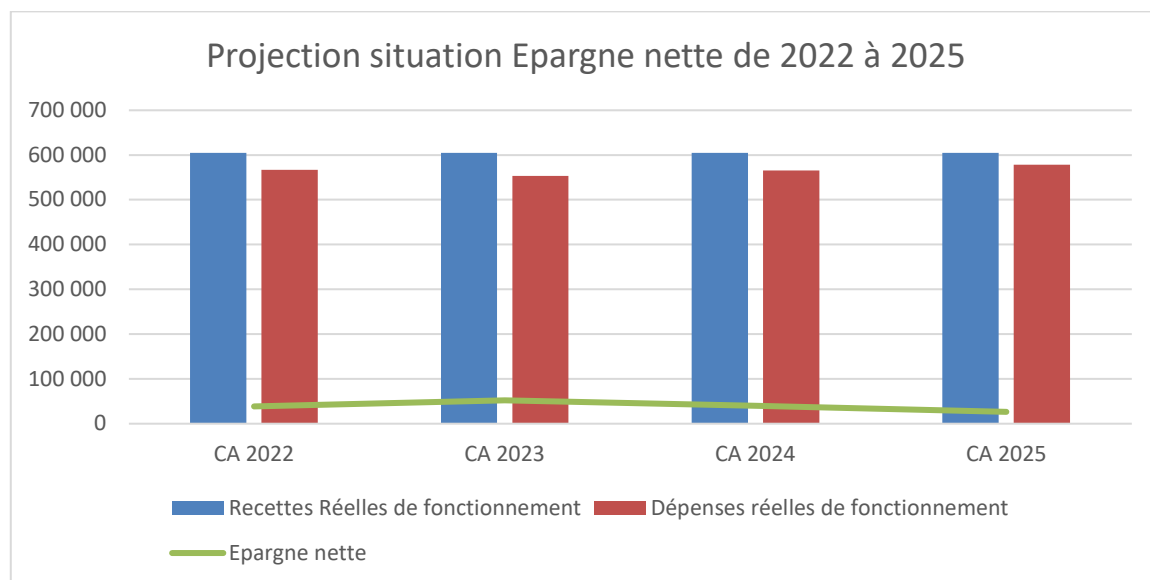
### 3- La capacité d'autofinancement :

L'épargne nette, appelée aussi « capacité d'autofinancement nette » (CAF) correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Ce flux réel permet d'autofinancer les investissements. Lorsque la capacité d'autofinancement n'est que partiellement utilisée à cette fin, le solde disponible vient alors renforcer le fonds de roulement.



- L'épargne nette négative en 2015 s'est reconstituée au fil des exercices grâce à la baisse des dépenses réelles de fonctionnement. En 2021, elle enregistre une baisse assez significative qui est la résultante de l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement pour un niveau de recettes stable. Cette augmentation des dépenses de fonctionnement s'explique pour l'essentiel par le recrutement d'une apprentie et le paiement du capital décès. L'épargne nette demeurera néanmoins positive et est attendue aux alentours de 50 000 euros pour 2021. Elle permet ainsi au CFMEL d'être en capacité d'investir pour répondre aux enjeux importants de formation.

Les estimations faites pour le futur conduisent, sans modification du niveau actuel des cotisations des membres du CFMEL, à la constatation d'une baisse régulière de l'épargne nette, ce qui est logique, compte-tenu de l'augmentation inéluctable des charges de fonctionnement au regard d'une recette stable. A terme, la revalorisation des cotisations devra donc être abordée, sauf à trouver de nouvelles recettes.



## B- La section d'investissement

### 1- Les dépenses d'investissement :

Le Centre de Formation des Maires et Elus Locaux est une structure où la matière grise constitue une part importante de « l'investissement », tout comme la documentation technique ou l'appel à des intervenants experts, or ces dépenses sont structurellement portées par la section de fonctionnement comme cela a été vu précédemment. La section d'investissement du CFMEL n'est donc pas représentative de celles auxquelles on est habitué. Jusqu'à présent, ces dépenses consistent en un renouvellement régulier du matériel informatique et bureautique, ainsi qu'à l'achat d'un véhicule de service (le dernier en date étant une Citroën C3 en 2016).

Depuis 2017, le CFMEL modernise son fonctionnement : reconfiguration du site internet, création d'une nouvelle charte graphique, renouvellement du parc informatique, vidéo projecteur...

En 2021, le CFMEL a investi sur la sécurisation des réseaux informatiques en positionnant un réseau internet indépendant pour les visiteurs utilisant la salle de réunion et la visioconférence.

Parallèlement, la mise en œuvre du télétravail dans la période d'état d'urgence sanitaire a nécessité d'engager des dépenses d'équipement en ordinateur portable et téléphone portable pour les agents n'en bénéficiant pas. Au total, les dépenses d'investissement 2021 devraient s'établir à 20 000 euros.

Ces efforts de sécurisation et d'adaptation au télétravail vont se poursuivre en 2022, avec notamment le remplacement des onduleurs, l'acquisition de licence logicielle, la dotation d'ordinateur portable, d'écran et de clavier.

## **2- Les recettes d'investissement :**

Les recettes d'investissement sont le FCTVA, la dotation aux amortissements, et le virement de la section de fonctionnement. Le FCTVA est lié à la dynamique d'investissement de N-2 et représentera un faible montant attendu pour 2022 : 16.404 % du montant des dépenses éligibles de 2020 soit un montant maximal de 1 500 euros ; la dotation aux amortissements, compte-tenu des investissements réalisés en 2021 et d'un travail de remise à plat de l'actif du CFMEL sera en progression. Enfin, selon le résultat définitif du compte administratif 2021, il pourra être décidé une affectation partielle de celui-ci en investissement pour participer au financement des dépenses d'investissement.

## **C-Structure et gestion de la dette**

Le Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux n'a plus de contrat d'emprunt en cours. Le précédent emprunt a été entièrement remboursé en 2017.

En 2021, la ligne de trésorerie n'a pas été mise en place compte-tenu de la situation financière et des actions menées courant 2021, en liaison avec la trésorerie pour diminuer le montant des créances restant à recouvrer.

- Le Centre de formation est donc une structure qui n'est plus endettée. Toutefois, dans un souci de réactivité et par mesure de sécurité, il sera proposé de renouveler l'autorisation à M. le Président de recourir à une ligne de crédit d'un montant maximal de 100 000 euros au courant de l'année 2022 pour pallier un éventuel retard dans le recouvrement des cotisations appelées.
- Aucun recours à l'emprunt de long terme ne sera nécessaire sur l'exercice 2022.

## **D-Les dépenses de personnel**

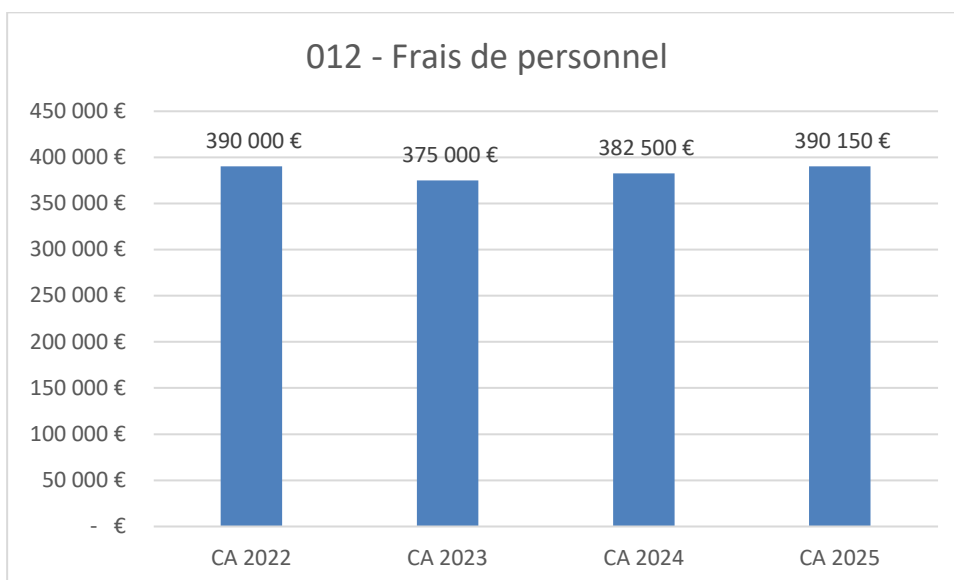
### **1- L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel**

- La hausse des frais de personnel constatée depuis 2019 perdure en 2021.

Les charges de personnel sont estimées à 390 150 euros en hausse de + 7% par rapport à 2020, pour plusieurs raisons :

- L'embauche dans le cadre d'un contrat d'apprentissage d'une étudiante en master 2 « droit des collectivités territoriales » depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;
  - Le versement du capital décès et des congés annuels non pris par l'agent décédé.
- En 2022, il sera nécessaire d'envisager le remplacement du poste laissé vacant d'agent de catégorie B et d'anticiper les effets du renouvellement de la disponibilité pour convenance personnelle d'un agent placé dans cette position depuis 2012.

Il est donc budgété un montant prévisionnel d'un montant maximum de 40 000 euros pour pouvoir procéder à un recrutement.





## **2- La rémunération du personnel du CFMEL**

- Le régime indemnitaire des agents du CFMEL est encadré par une délibération du 29 juin 2017 suite à la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP).
- L'entrée en vigueur du RIFSEEP a été l'occasion de revaloriser le régime indemnitaire mensuel des deux agents de catégorie C. Il a également été décidé de mettre en place la seconde part du RIFSEEP, le CIA (complément indemnitaire annuel) qui conformément à la délibération sera versé semestriellement (juin et novembre).  
Dans un souci d'égalité et afin que cela soit d'autant plus bénéfique aux catégories C, le montant de ce CIA est identique pour tous les agents.
- Aucun agent du CFMEL ne bénéficie d'avantages en nature.
- Les avantages dont bénéficient les agents du CFMEL sont l'adhésion au Comité d'œuvre sociale (COS) du CDG 34, l'accès au restaurant administratif du Conseil départemental ou des Chèques déjeuners (50% de participation de la part de l'employeur).  
Le Centre de formation a également mis en place en 2013 la participation de l'employeur à la mutuelle comme prévue par le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.
- Concernant la durée du temps de travail, celle-ci est, conformément au décret n°2001-623 du 12 juillet 2001, de 35h par semaine soit 1607 heures par an. Tous les agents du CFMEL sont à temps complet.
- En 2022, il est prévu d'accorder aux agents le forfait mobilité durable et le forfait télétravail.

## **II- BILAN D'ACTIVITÉ**

### **Préambule :**

### **Les adhérents du CFMEL**

Le nombre de communes adhérentes au CFMEL est de **339**.

- Répartition des communes par strates :

| <i>Nb Habitants</i> | <i>Nb Adhérents</i> |
|---------------------|---------------------|
| 1 à 499             | 156                 |
| 500 à 999           | 55                  |
| 1 000 à 1 999       | 53                  |
| 2 000 à 4 999       | 53                  |
| 5 000 à 9 999       | 14                  |
| 10 000 et plus      | 8                   |
| <b>TOTAL</b>        | <b>339</b>          |

- Nombre d'établissements publics locaux adhérents : **12** au 15/07/2021.

En 2021, la Métropole Montpellier Méditerranée a adhéré au CFMEL et le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc a renouvelé son adhésion.

## **Les partenariats**

- Des partenariats ont été conduits en 2021 pour l'élaboration des cycles de formations, notamment avec la DDTM, les services du CD34, l'ARB, le CDG34 et le SDIS34.

Le partenariat entre le SDIS34 et l'AMF34 a conduit à la signature d'une convention le 26 novembre 2021 à Saint Pons-de-Thomières.

En 2022, le CFMEL poursuivra ces partenariats et proposera notamment la co-construction d'une session de formation avec la DDFIP.

- Le CFMEL est venu en appui à la demande de la gendarmerie pour organiser dans l'Hérault 8 sessions de formations destinées aux Maires et aux Adjointes, sur la gestion des incivilités avec les négociateurs du GIGN. Ces sessions ont réuni près de 150 élus. Cette collaboration devrait se poursuivre en 2022.

## **A-La formation des élus**

### **1- Actions de formations réalisées en 2021**

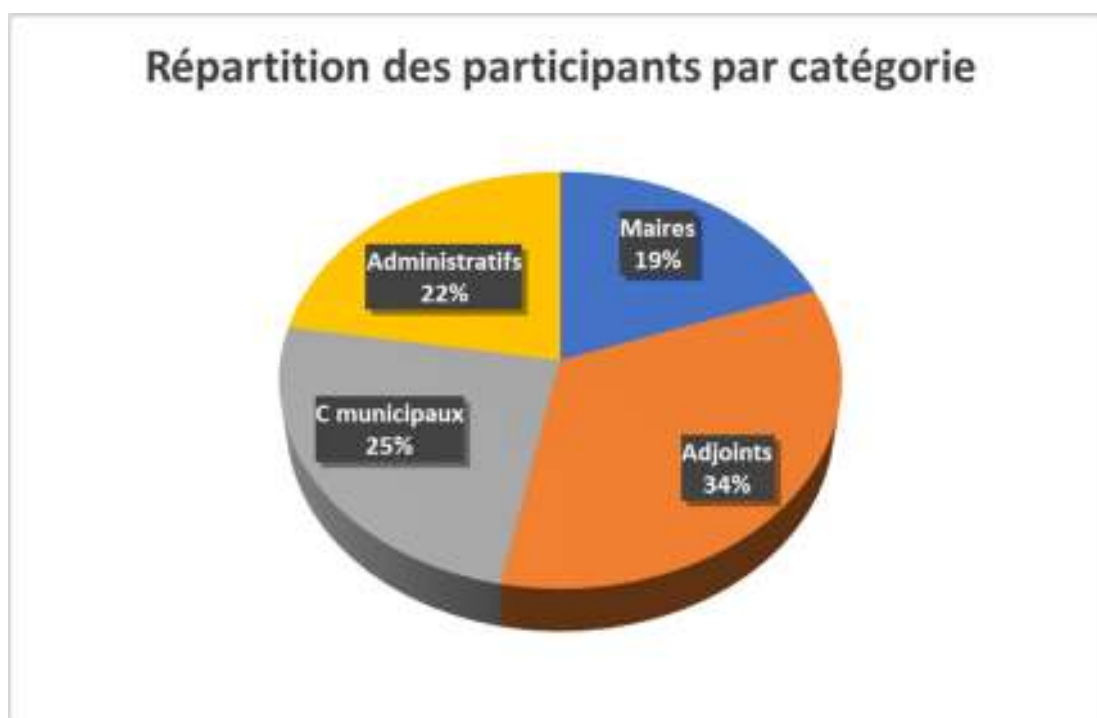
En 2021, le CFMEL a proposé :

- **16 thématiques de formation ;**
- **57 sessions de formations sur le territoire héraultais ;**
- **10 visioconférences ouvertes aux élus et aux administratifs.**

| <b>Intitulés</b>                                                                                   | <b>Nb de<br/>journée/<br/>sessions</b> | <b>Nb de<br/>participants</b> | <b>Intervenants</b>                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Les marchés publics ou comment procéder aux achats de la commune ?                                 | 6                                      | 137                           | Mme Sophie VAN MIGOM,<br>Directrice du CFMEL                                                                                                                                                                      |
| La loi de finances 2021                                                                            | 8                                      | 129                           | Mme Sylvie CALIN,<br>Conseil en finances locales<br>CFMEL                                                                                                                                                         |
| La responsabilité des élus locaux et la prévention du conflit d'intérêt                            | 4                                      | 131                           | Maître Luc MOREAU,<br>Avocat spécialisé en droit public et Maire Adjoint<br>Mme Sophie VAN MIGOM,<br>CFMEL                                                                                                        |
| Les outils réglementaires pour prévenir les incendies de forêts                                    | 4                                      | 95                            | MM. Fabien BROCHIERO et<br>Matthias DAEDEN, experts<br>DFCI, DDTM34<br>M. Philippe BONNAUD,<br>chargé de mission au<br>CFMEL                                                                                      |
| Les pouvoirs de police du Maire                                                                    | 2                                      | 29                            | M. Jean Michel WEISS,<br>Chef de la police municipale<br>de LGM<br>M. Philippe BONNAUD,<br>CFMEL                                                                                                                  |
| <i>Visio conférence</i><br>La collectivité et l'emprunt                                            | 6                                      | 30                            | Mme Sylvie CALIN, CFMEL                                                                                                                                                                                           |
| <i>Visio conférence</i><br>Le financement participatif : quand les citoyens remplacent les banques | 2                                      | 20                            | Mme Florence de Maupeou,<br>Directrice Association<br>Financement Participatif<br>France<br>Mme Sylvie CALIN, CFMEL                                                                                               |
| Les actions de lutte contre la cabanisation et les infractions d'urbanisme                         | 4                                      | 210                           | Mme Emmanuelle DARMON<br>Sous-Préfète<br>Les services de la DDTM34<br>M. David DURAND, Vice-<br>procureur de la République<br>(Béziers)<br>M. André DUTIL, Procureur<br>de la République adjoint<br>(Montpellier) |

|                                                                                                    |                   |                    |                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                    |                   |                    | Mme Sophie VAN MIGOM,<br>CFMEL                                                                                                                                   |
| La gestion pacifique des incivilités                                                               | 8                 | 149                | M. le Général Jean-Valéry LETTERMAN<br>Les négociateurs du GIGN                                                                                                  |
| Les règles d'urbanisme                                                                             | 2                 | 95                 | Maître MERLAND<br>Mme Sophie VAN MIGOM                                                                                                                           |
| Le Maire gestionnaire RH de sa commune                                                             | 4                 | 144                | Le CDG 34<br>M. Philippe BONNAUD,<br>CFMEL                                                                                                                       |
| Préserver et restaurer les milieux naturels : un atout pour votre territoire                       | 3                 | 43                 | Les Directions<br>« Environnement et du Cadre de Vie » et « Tourisme, du Maritime et de l'Eau »<br>du Conseil Départemental de l'Hérault<br>Mme Sophie VAN MIGOM |
| Ateliers sur la transition écologique                                                              | 4                 | 38                 | Les services de l'ARB Occitanie<br>Mme Bénédicte GOFFRE<br>Mme Sophie VAN MIGOM                                                                                  |
| <i>Visio conférence</i><br>Le DOB : un outil prospectif, pédagogique et de communication           | 2                 | 16                 | Mme Sylvie CALIN, CFMEL                                                                                                                                          |
| Analyse financière rétrospective : comment trouver son équilibre sur le fil des finances ?         | 4 (non définitif) | 64 (non définitif) | Mme Sylvie CALIN, CFMEL<br>M. Sylvain CASTELLON,<br>Conseiller délégué aux finances et au Personnel,<br>Dirigeant Ma com'une                                     |
| Rencontre avec le SDIS 34 : un acteur essentiel aux côtés des communes dans la gestion des risques | 4                 | 83                 | M. le Contrôleur Général Eric Flores, Directeur du SDIS<br>M. le Lieutenant-Colonel Aurélien MANENC<br><br>Mme Sophie VAN MIGOM ,<br>CFMEL                       |
| <b>TOTAL</b>                                                                                       | <b>65</b>         | <b>1413</b>        |                                                                                                                                                                  |

## 2- Evaluation des actions de formations



## 3- Actions de formation prévues en 2022

- Afin de répondre à la demande des élus, le CFMEL adresse un calendrier présentant l'ensemble des thématiques de formation pour l'année à venir.

Cet élément d'information adressé par courrier à toutes les collectivités territoriales membres, s'ajoute aux calendriers trimestriels envoyés par courrier et à la publication du calendrier de formation et à l'agenda des événements publiés sur le site internet [www.cfmel.fr](http://www.cfmel.fr).

- Depuis la loi « Engagement et Proximité », plusieurs sujets doivent être abordés au cours de la première année de mandat, ce que le CFMEL a proposé en 2021 autour des thématiques relatives aux pouvoirs de police du Maire et des Adjointes, des finances locales, du fonctionnement du conseil municipal, de l'organisation des secours dans la commune, de l'urbanisme opérationnel et de planification, de la commande publique, mais également de la transition écologique et énergétique.

Ces problématiques seront approfondies en 2022 et d'autres thématiques de politique publique ou d'actualité seront également programmées. Les thématiques de la gestion patrimoniale, de la maîtrise foncière et du domaine public et privé de la commune seront également proposées au dernier trimestre 2022.

Les partenariats seront à nouveaux mobilisés pour l'élaboration des cycles de formations, notamment avec le SDIS, la DDFIP et le CAUE.

## **B-Les activités de publication/assistance/contentieux**

### **1- Les publications du CFMEL :**

#### *Plaquette de présentation du CFMEL :*

Une nouvelle plaquette de présentation du CFMEL a été élaborée pour présenter les membres du Comité, suite au renouvellement de ses membres.

Cette plaquette a été mise à disposition des élus lors du Salon des Maires au Parc des Expositions de Béziers le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et lors des formations.

#### *Espace infos :*

Chaque mois, le CFMEL publie sa lettre d'information « *Espace infos* ». Cette publication se compose d'un article détaillé sur l'actualité juridique et financière (il s'agit du « *dossier du mois* »), des textes publiés au Journal Officiel, de la jurisprudence et des questions parlementaires. On peut également y trouver l'actualité du CFMEL, et un focus sur des sites internet pouvant intéresser nos membres. Cette publication de 12 pages est envoyée à toutes nos collectivités

membres ainsi qu'aux personnes souhaitant la recevoir (inscription en formation ou via la newsletter du site), soit une diffusion à un peu plus de 1 000 personnes par numéro.

#### *Spécial budget :*

Au premier trimestre de chaque année, le CFMEL conçoit et réalise la brochure « Spécial budget ». Cette brochure très détaillée, agrège toutes les informations nécessaires au vote du budget. On peut donc y retrouver toutes les dispositions anciennes et nouvelles introduites par les lois de Finances successives.

#### *Note de Conjoncture Finances Locales :*

Tout au long de l'année 2021, le CFMEL a proposé une note trimestrielle économique ainsi qu'un point sur les marchés financiers ; les thèmes abordés sont en liaison avec l'actualité et ont pour objectif d'apporter une synthèse faisant référence à des évolutions économiques de court terme et moyen terme d'un ensemble économique particulier et/ou de la France. L'objectif est d'apporter aux élus une vue d'ensemble rapide sur ce qui fait l'actualité de notre économie et ses répercussions pour les communes et EPCI. Le point « marché financier » est un suivi de l'évolution des conditions financières pour aider à la prise de décisions en matière de financements.

#### *Annuaire des élus :*

Le CFMEL participe à la traditionnelle publication de l'annuaire des élus locaux de l'AMF34. De plus, dans le cadre de l'élaboration de sa base de données, le CFMEL publie un annuaire des communes en ligne sur son site internet, librement accessible.

## **2- Activités de conseils juridiques et financiers :**

Grâce à une permanence téléphonique continue, cette mission du CFMEL permet aux élus et aux administratifs d'obtenir les réponses aux questions qui se posent dans l'ensemble des domaines d'intervention des communes. Les réponses aux questions téléphoniques ou posées par courriels sont données rapidement (immédiatement ou dans la semaine suivante selon la difficulté du dossier) et sont généralement accompagnées de l'envoi d'une documentation ou de modèles d'actes.

Chaque jour, ces analyses juridiques et financières impliquent une bonne connaissance de l'actualité relative, le fonds documentaire acquis par le CFMEL (*LexisNexis Public, Dalloz, les publications des éditions Le Moniteur...*) permet d'accélérer l'expertise et le traitement des études tant du point de vue du délai de réponse que de sa pertinence.

- **509 conseils ont été donnés en 2021.**

### **3- Assistance « contentieux » :**

La rédaction de mémoires au contentieux devant la Juridiction Administrative, à la demande des communes membres, lorsque le ministère d'avocat n'est pas obligatoire, nécessite également un travail d'étude d'analyse et de collaboration important. La rédaction de ce type de document ne s'impose que lorsque les chances de succès sont réelles ou lorsque les circonstances imposent à la collectivité de tenter de faire valoir ses droits. En dehors de ces cas, la recherche d'une solution amiable est toujours préconisée.

Pour certains contentieux nécessitant notamment une connaissance du terrain ou un tri important des pièces litigieuses, un déplacement dans les Mairies concernées s'avère nécessaire.

La durée de traitement des mémoires en contentieux est très variable et les thèmes traités touchent à l'ensemble des domaines d'intervention des collectivités.

- **11 dossiers sont en cours en 2021.**

### **4- Analyse financière :**

Depuis 2020, le CFMEL a mis en œuvre un nouveau service d'aide à la décision pour les élus reposant sur une analyse rétrospective des comptes administratifs et de gestion des 5 dernières années et une projection sur 4 ans de l'évolution des équilibres budgétaires en fonction des informations recueillies auprès des élus et services administratifs et techniques.

- **5 analyses ont été finalisées sur l'année 2021.**
- **3 analyses sont encore en cours.**

### **5- Formation à la carte :**

Le CFMEL répond aux demandes de formation « à la carte » des communes ou EPCI membres qui le sollicitent.

Cette démarche d'ingénierie pédagogique est portée en interne et en co-construction avec les élus concernés, ce qui permet de proposer, sans contribution supplémentaire, 1 ou 2 journées de formation (maximum) destinées au conseil municipal dans son intégralité, la conception de supports spécifiques et des « formation action ».



- **3 formations à la carte ont été réalisées en 2021.**

D'autres demandes ont été accueillies et seront organisées en 2022.

Le CFMEL doit mener une réflexion sur le coût de ces formations « à la carte », leur impact sur le budget du syndicat et la recherche de ressources supplémentaires pour y pourvoir.

## **D- Le site internet cfmel.fr**

Soucieux de fournir à ses membres des outils juridiques permettant de compléter son offre de formation et de mutualiser ses ressources, l'équipe du CFMEL a mené le projet de refonte du site internet en 2018.

Il est possible de mesurer l'intérêt que suscite le site [www.cfmel.fr](http://www.cfmel.fr) au travers de certains **indicateurs cumulés sur une année.**



**387 visites / jour**



**6332 consultations des  
calendriers de formation**



**Documents en ligne les plus consultés**

**4582 consultations**

**Actualités « M 57 : la nouvelle nomenclature comptable obligatoire à compter du  
01/01/2024 (juin 2021)**

**4374 consultations**

**Espaces Infos « Transition écologique et urbanisme : Loi Climat et Résilience »  
(octobre 2021)**

**2631 consultations**

**Bonus formation « Les obligations légales de débroussaillage » (mai 2021)**

**1750 consultations**

**Note de conjoncture « Loi de finances rectificative n°1, les mesures concernant le bloc  
communal » (juillet 2021)**

# Les élus locaux sensibilisés à la lutte contre la cabanisation

## URBANISME

Une réunion d'information s'est tenue il y a peu à **Villeveyrac**, commune en pointe sur le sujet.

Tout récemment, le Centre de formation des maires et des élus locaux de l'Hérault (1) a organisé une réunion d'information concernant les actions de lutte contre la cabanisation et les infractions d'urbanisme, à la salle des Rencontres à Villeveyrac.

Cette journée de formation a permis de faire un point sur les actions de prévention, les règles de procédure et les moyens de la collectivité pour lutter contre la cabanisation et les infractions d'urbanisme. Ils étaient nombreux, élus, agents de police municipale et rurale, aires qu'agents en charge de l'urbanisme, à assister à cette journée afin d'échanger et de partager sur cette problématique. À Villeveyrac, la lutte contre la cabanisation et les infractions à l'urbanisme est un sujet pris à cœur depuis plusieurs années. Le 10 juillet 2018, en présence du Préfet de l'Hérault et du Procureur général près de la Cour d'appel de Montpellier, Christophe Morgo, maire de la commune, a signé la charte du 4 décembre 2008 concernant la "Lutte contre la cabanisation,



La journée a rassemblé de nombreux élus et agents municipaux.

les constructions irrégulières et l'habitat précaire".

### Enjeux environnementaux, sécuritaires et sociaux

Pour rappel, la cabanisation est une pratique consistant, à des fins d'habitat permanent ou occasionnel, à occuper ou construire sans autorisation sur une parcelle inconstructible. Elle peut prendre des formes très diverses : cabanons et autres constructions de bric et de broc ; caravanes, résidences mobiles de loisirs ou habita-

tions légères de loisirs indûment implantés ; mazets, pavillons, villas ou même véritables "maisons d'architecte".

La lutte contre ces infractions revêt des enjeux multiples : sécuritaires, environnementaux et sociaux, avec des objectifs clairs, comme renforcer la prévention, les moyens à disposition de la commune et la mise en place des procédures administratives et pénales. Des journées comme celle organisée il y a quelques jours permet aux collectivités de pouvoir communiquer sur les

pratiques visant à endiguer le phénomène du mieux possible.

■ *Correspondant Midi Libre* (06 22 11 14 21)

> (1) Le CFMEL a pour mission d'organiser des journées d'information et de formation des élus une cinquantaine par an sur des thèmes intéressant les collectivités locales : urbanisme, finances, marchés publics, fonctionnement du conseil municipal. Ils permettent aux collectivités territoriales d'avoir une veille juridique et une assistance en matière administrative, juridique et une analyse financière.

## VI - L'ANNÉE 2021 EN QUELQUES CHIFFRES

### ADHERENTS

|                                        |     |
|----------------------------------------|-----|
| Nombre de communes adhérentes          | 339 |
| Nombre d'établissements publics locaux | 12  |

### BUDGET PREVISIONNEL 2021

|                |               |
|----------------|---------------|
| Fonctionnement | 607 206 euros |
| Investissement | 16 136 euros  |

### FORMATION DES ELUS

|                                     |      |
|-------------------------------------|------|
| Nombre de réunions organisées       | 65   |
| Nombre de participants              | 1413 |
| Taux de satisfaction des formations | 99 % |

### INFORMATION DES ELUS

|                            |    |
|----------------------------|----|
| Nb d'espaces infos publiés | 11 |
|----------------------------|----|

### ACTIVITES CONTENTIEUX ET CONSEILS

|                                                  |     |
|--------------------------------------------------|-----|
| Nb de conseils juridiques                        | 509 |
| Dossiers contentieux en cours                    | 11  |
| Dossiers Analyse financière réalisés et en cours | 8   |

### EFFECTIF DU CFMEL

|                      |                                                                                    |
|----------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre d'agents      | 6                                                                                  |
| Structure d'emploi : | 3 agents catégorie A<br>1 agent catégorie B<br>2 agents catégorie C<br>1 apprentie |

